

A l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant
L'école Primaire Irène Joliot-Curie organisera son :

11^{ème} CROSS HUMANITAIRE

« Tous en course pour le respect des droits de l'enfant »

Un objectif : agir pour l'effectivité des droits inscrits dans la Convention internationale des droits de l'enfant et valoriser le regard que les enfants, les jeunes et les adultes portent sur la réalité de ces droits.

Cette année l'école parrainera l'association :



Cette association, créée par les parents d'Apolline, élève dans notre école, se mobilise pour apporter du soutien aux patients atteints de maladies neurodégénératives dont l'AOA1 qui est une maladie génétique rare pour laquelle il existe encore peu de recherches.

Le cross :



VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023

(A l'école en raison de l'actualité)

**Les élèves, de la Moyenne Section de maternelle au CM2,
courront pendant un temps déterminé adapté à leur âge. (de 4 à 16 min.)**

La course d'endurance est une activité scolaire et dans ce cadre la participation au cross est obligatoire (sauf contre-indication médicale) ; les élèves en incapacité de courir peuvent marcher, participer à l'encadrement et même chercher des parrainages pour leurs camarades.

Le principe des « sponsors »

Avant la course :

Chaque élève de l'école devra, dans son entourage proche, trouver le maximum de « sponsors » et remplir son tableau.

exemples :

- Un élève de GS fait 2 tours (un tour = 400m environ) ; il a trouvé 10 sponsors qui lui ont promis chacun 1€ par tour. Chaque sponsor devra donc lui donner 2€ et il rapportera à l'école la somme totale de 20€ !
- Un élève de CM2 fait 8 tours, il a trouvé 10 sponsors qui lui ont promis chacun 0,50€ par tour. Chaque sponsor devra donc lui donner 4€ et il rapportera à l'école la somme totale de 40€ !

Juste **avant la course**, les enfants remettront leurs tableaux de sponsors à leur enseignant.

Après la course : Les enseignants inscriront les sommes gagnées dans le tableau et les élèves les récupéreront auprès de leurs « sponsors ».

Les bénéficiaires de cette action permettront à l'école de financer divers projets. L'école s'engage à verser 1000€ à l'association « ApOlloniA1 ».

Merci d'avance pour votre collaboration à la réussite de cette action.